

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC456

présenté par  
M. Berta, rapporteur

-----

### ARTICLE 21

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« d'universités et établissements expérimentale »

les mots :

« expérimentale d'universités et établissements ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.